

Compte-rendu du conseil municipal du 10 février 2021

Présents : Nadine Barrau-Gomez, Gilles Breil, Julie Courthieu, Monique Dupré-Godfrey, Jérémy Loze, Aurélie Mascarenc, Guy Mercadié, Céline Pol, Joël Rozencwajg,

Excusés :

Monique Sengès (procuration à Céline Pol)

Secrétariat : Aurélie Mascarenc

Lieu : Mairie de Lissac

Le quorum étant atteint, la séance est ouverte par Monique Dupré-Godfrey, Maire, à 17h30

1. Approbation compte-rendu du dernier conseil municipal

Il est proposé au conseil municipal d'approuver le compte-rendu du dernier conseil municipal.

Vote pour à l'unanimité

2. Lancement d'une étude pour dispositif ralentissement

Madame le Maire expose au conseil municipal le constat de la vitesse excessive avec laquelle de nombreux véhicules traversent la commune. Comme précédemment indiqué lors des derniers conseils municipaux, elle souhaite que 2021 soit l'année d'engagement de la commune dans la mise en œuvre d'un dispositif contraignant, en lien avec le Conseil Départemental.

Elle rappelle qu'un dispositif de ralentissement (ralentisseur) est prévu depuis 2015 au niveau du chemin du cimetière (chemin de Monfort). Ce dispositif doit être financé par Enedis, suite à des travaux qu'ils ont entrepris sur la D27. Le responsable voirie du Conseil Départemental, M. Sicre, suit ce dossier avec la commune, un dossier qui a été relancé en septembre dernier. Le contact pour Enedis est M. David Magdalou de la SPIE. La réunion cantonale voirie aura lieu le vendredi 12 janvier, Gilles Breil représente la commune à cette réunion tous les ans. Ce dossier sera évoqué.

D'autre part, la rencontre avec M.Sicre en septembre dernier a porté également sur un autre dispositif à mettre en place aux entrées du village, avec une priorité immédiate pour l'entrée coté Saverdun. M.Sicre a évoqué l'idée d'un test avec des chicanes à l'entrée (date à fixer), puis un premier ralentisseur au niveau du chemin du cimetière (coté entrée cimetière), un second posé par Enedis, puis la chicane existante, la traversée de Lissac, et un dispositif en sortie, coté Saint-Quirc.

Dans tous les cas, il a suggéré à la commune de mettre en place une étude afin de choisir la meilleure solution, et d'en évaluer l'aspect financier et la programmation.

Madame le Maire propose donc au conseil municipal d'approuver le lancement de cette démarche, de faire établir des devis par trois bureaux d'études, afin de prévoir au BP 2021 ce coût. Elle précise que ce type d'études pourra être partiellement financé par subvention d'amendes de police.

Enfin, madame le Maire précise que d'autres dispositifs de ralentissement sont prévus au cœur du village, financé par l'enveloppe voirie de la CCPAP : rue du Moulin et à l'entrée de la rue Sainte-Anne.

Vote pour à l'unanimité

3. Information : nouvel arrêté vitesse maximale 30

En complément du point précédent, avec effet immédiat, et sans incidence financière conséquente, madame le Maire informe le conseil qu'elle met en place dans les deux semaines qui viennent un nouvel arrêté de limitation de vitesse à 30, à partir du chemin du cimetière (coté entrée du cimetière). Les panneaux de limitation de vitesse vont être commandés sous peu. L'information sera communiquée aux administrés, et à travers les réseaux sociaux.

4. Information : classement de la voirie communale

La connaissance de notre voirie est importante, tant pour permettre l'entretien de celle-ci dans les meilleures conditions, que pour le calcul de la dotation de l'Etat (DGF), le nombre de linéaires de voirie étant intégré à la formule de calcul.

En outre, les notions de domaine public et domaine privé de la commune ne sont pas toujours aisés à distinguer.

D'autre part, la CCPAP a déterminé l'intérêt communautaire de la voirie, dans une délibération de 2018. Il est important de préciser que la voirie, même d'intérêt communautaire, reste propriété de la commune, en aucun cas propriété de l'EPCI. L'intérêt communautaire (donc la possibilité de financement par la CCPAP) est fixé sur les voies communales, sauf les places ; les chemins ruraux n'en font pas partie.

Il est donc important de bien classer sa voirie. Le dernier classement à Lissac date de 2012. Ce sujet ayant été évoqué en conférence des maires, la CCPAP va mettre en place une cellule « voirie » qui va aider les communes à classer leur voirie.

Madame le Maire propose de réfléchir d'ores et déjà à cette question, en particulier la partie de la place de la Mairie menant à l'école, très empruntée et non couverte par l'enveloppe CCPAP car considérée comme place. L'objectif serait de réorganiser le classement de cette partie de voie en rue, car la circulation est importante sur ce passage. La Mairie sollicitera la cellule voirie de la CCPAP dès qu'elle sera mise en place.

5. Point sur l'installation de la fibre

Gilles et Guy ont assisté à une réunion avec M. Gutierrez, du CD09 et le prestataire fibre le 2 février. L'objectif était de trouver un emplacement pour l'armoire, qui doit servir aux 4 villages. Le choix du prestataire est de positionner cette armoire de 2.20 de haut, sur 1.60 de large à l'angle de la rue Marquèze, près de la borne incendie. Cette proposition n'est pas satisfaisante. Plan alternatif soumis aux deux techniciens : le local mairie près de l'église. Le 3 février, madame le Maire a fait part à M. Gutierrez de son désaccord pour le placement rue Marquèze, et de bien vouloir examiner le plan alternatif. Mail du 10 février 15h confirmant que le local près de l'église engendrerait trop de problèmes techniques, et que l'emplacement rue Marquèze leur convient le mieux. Discussion avec le conseil municipal, qui à l'unanimité est contre cette solution. Madame le Maire va en faire part par retour de mail au technicien du CD09.

6. Point sur la visite d'Alain Rochet, président de la CCPAP

Dans le cadre d'une démarche nouvelle, de rencontre avec chacun des élus de la CCPAP dans sa commune, Alain Rochet a commencé par Lissac le vendredi 29 janvier au matin. Il est venu avec sa collaboratrice, a été accueilli par Madame le Maire, les deux adjoints, et Monique Sengès. Les problématiques lissacoises ont été évoquées : voirie, crues du ruisseau, projets 2021 : site cinéraire, rénovation campanaire (sollicitation subvention fonds de concours CCPAP), ralentissement sur la D27 ainsi qu'au cœur du village (sollicitation enveloppe voirie pour rue du Moulin à deux endroits), classement de la voirie, patrimoine communal, groupement forestier, école et en particulier frais de scolarisation...

Plus largement, l'installation d'un parc éolien à Cintegabelle a été également l'objet de l'échange, M. Rochet étant du même avis que les élus de Lissac : pas d'opposition à l'installation de nouvelles sources d'énergie, mais pas n'importe où et n'importe comment. La pollution visuelle est conséquente dans le projet du parc de Cintegabelle, pour les communes ariégeoises et en particulier Lissac et Saint-Quirc. M. Rochet a prévu d'envoyer un courrier au Préfet de Région en ce sens, dénonçant ce projet.

Madame le Maire l'a interrogé sur la prise de compétences mobilité, à voter avant le 31 mars. Pour l'instant, c'est la Région qui est Autorité Organisatrice de la Mobilité (AOM). Transports scolaires, TAD, etc. Madame le Maire est contre cette prise de compétence, car couteuse et ne permettra pas une égalité de traitement de l'ensemble des citoyens sur le territoire de la Région Occitanie, si celle-ci est morcelée par EPCI. Débats à suivre en conseil communautaire.

Une matinée d'échanges intéressants, productifs, une visite du village constructive. Article de la DDM du lundi 6 février.

Prochains rdv CCPAP :

- 11 février matin : Conférence des maires à Saint-Victor Rouzaud (lecture de l'odj)
- 11 février 18h – Commission Affaires Générales en visio
- 18 février 17h – Conseil communautaire à Pamiers

A noter que madame le Maire a participé à un jury de recrutement de la CCPAP d'un chargé de mission projet de territoire jeudi 4 février au matin.

7. Point SYMAR – entretien du ruisseau

Madame le Maire s'est rendue à une réunion d'information proposée par le SYMAR sur la Gestion des Milieux Aquatiques et de Protection contre les Inondations le 11 janvier dernier. Le ppt a été envoyé aux élus.

Elle a sollicité le SYMAR pour venir à Lissac dans le cadre d'une réunion publique présenter les actions d'entretien du ruisseau qu'ils mettent en œuvre, et celles qui incombent aux riverains. Date à fixer prochainement selon contraintes sanitaires.

8. Point RH : départ prochain de Virginie Leconte, arrivée d'Alexia Couderc. Création d'un poste d'adjoint administratif / suppression d'un poste d'adjoint administratif principal 2^{ème} classe

Suite à une possibilité d'évolution de carrière à la mairie de Canté, avec un nombre d'heures plus important, notre secrétaire, Virginie Leconte, a donné sa démission à Lissac et Saint-Quirc en début d'année avec effet au 1^{er} mars. Elle avait informé madame le Maire de ce projet très en amont, et avait commencé à se familiariser avec la mairie de Canté depuis plusieurs mois. A Saint-Quirc, une remplaçante a travaillé conjointement avec Virginie Leconte depuis quelques mois pour prendre le relais, Alexia Couderc. Celle-ci prendra également le relais à Lissac, madame le Maire va faire un point avec elle lundi 15 février. Les horaires d'ouverture restent inchangés.

Le recrutement de Madame Alexia Couderc doit se faire sur un poste d'adjoint administratif. Or, madame Virginie Leconte était employée sur un poste d'adjoint administratif principal 2^{ème} classe, suite à son évolution de carrière. Madame Couderc ne peut intégrer ce poste directement.

Par conséquent, conformément aux modalités de recrutement de la fonction publique territoriale, Madame le Maire rappelle à l'assemblée que conformément à l'article 34 de la loi du 26 janvier 1984, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement. Il appartient donc au Conseil Municipal de fixer l'effectif des emplois à temps complet et non complet nécessaires au fonctionnement des services, même lorsqu'il s'agit de modifier le tableau des emplois pour permettre des avancements de grade.

Considérant le tableau des emplois adopté par le Conseil Municipal, considérant la nécessité de créer un emploi d'adjoint administratif territorial à 07h30 hebdomadaire, Madame le Maire propose à l'assemblée :

- la **création** d'un emploi d'adjoint administratif territorial, permanent à temps non complet à raison de 07h30 hebdomadaires.

Le tableau des emplois est ainsi modifié,

Filière : administrative,

Cadre d'emploi : secrétariat de mairie,

Grade : adjoint administratif territorial

- la **suppression** d'un emploi d'adjoint administratif principal 2^{ème} classe, permanent à temps non complet à raison de 07h30 hebdomadaires.

Vote pour à l'unanimité

9. Réforme des rythmes scolaires - fonds d'amorçage au SIVE

Madame le Maire, vu la mise en place de la réforme des rythmes scolaires sur l'ensemble des écoles du Syndicat Intercommunal à Vocation Educative (SIVE) de Canté, Labatut, Lissac, St Quirc depuis la rentrée scolaire de 2013, vu le fonds d'amorçage versé par l'Etat aux communes scolarisant des enfants sur leur territoire, vu l'absence de personnalité juridique du SIVE, vu le transfert de compétence " fonctionnement des écoles" effectué par les communes membres au SIVE, propose au conseil municipal d'attribuer la totalité de tous les fonds d'amorçage perçus par la commune par un reversement direct au SIVE.

Vote pour à l'unanimité

10. Communication

Joël : Eléments à communiquer prochainement dans flyer (lancement étude ralentissement, enquête publique SMDEA, etc). Bulletin spécial à prévoir pour BP. Diffuser le spectacle gratuit sur FB et Youtube de la compagnie Le Robinson, dans laquelle figure un lissacois, pour le 14 février, en soutien aux professionnels du spectacle en difficulté à l'heure actuelle.

11. Points divers / Questions

- Finances : compte de gestion 2020 pas encore édité. Résultats sont encourageants, la trésorerie se reconstitue doucement, liés à une gestion rigoureuse et la fin des emprunts écoles, et malgré le manque à gagner de la location de la salle des fêtes. Attente de confirmation par l'édition du compte de gestion par la trésorerie de Pamiers. Suite à cela, réunion de la commission finance pour commencer à élaborer le BP 2021 (Julie Courthieu).

Fonctionnement		Investissement	
Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
185 123,71€	206 682,39€	9506,60€	22 420,97€
Résultat	+ 21 558,68	Résultat	+ 12 914,37
Résultat net + 34 473,05			

- Ecole : étudier possibilité de mise en œuvre cantine à la salle des fêtes afin de respecter la distance de 2 mètres entre chaque table. A voir pendant les vacances de février.
- Ecole : AAP ENIR3 – Lissac a été retenu. Il convient donc maintenant de procéder aux achats du matériel, à prévoir au BP 2021. Madame le Maire prendra contact avec Alexandra Naudin et M. Fauré à la rentrée.
- Ecole : réflexion dans le cadre du PEDT sur les horaires de Lissac
- Associations : rencontre prochaine avec Padènes et Cie (Auréli Mascarenc et Céline Pol)
- Projet d'ateliers : rencontre dernièrement avec deux porteuses de projets, flyer diffusé par les deux personnes.
- Initiative de deux jeunes garçons de Lissac sur sensibilisation au recyclage (affiches apposées dans la commune, réseaux sociaux, site internet). Initiative très appréciée sur les réseaux sociaux.
- Enquête publique SMDEA (information arrivée mercredi 10 février, 15h30) du 29 mars au 12 avril.
- Opération ponts de l'Etat, Lissac éligible. Etat finance diagnostic des ponts de la commune. Mail reçu mercredi 10 février. Lissac va candidater.
- COVID19 : Vaccination des personnes âgées de plus de 75 ans : transport à la demande (TAD) gratuit Région, pour l'instant pas de vaccins. Données sanitaires ARS/Préfecture au quotidien sauf weekends.

La séance est levée à 19h50